

# GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINTE ET DURABLE

## Enjeux

En France, près d'**une personne sur trois s'est déjà privée de repas pour des raisons économiques**, et plus de 2,4 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2022 – un chiffre qui a triplé en dix ans, selon le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie)<sup>1</sup>. Ce sont au total **8 millions de personnes** qui vivent **en situation d'insécurité alimentaire** en France<sup>2</sup>.

Le contexte alimentaire francilien est marqué par de forts enjeux auxquels les communes peuvent et doivent répondre :

- La Région doit **nourrir environ 12 millions de personnes par jour**, soit environ **9 millions de tonnes de nourriture par an**<sup>3</sup>;
- La production alimentaire régionale couvre seulement **12%** de la consommation actuelle<sup>4</sup> ;
- La situation est **très inégalitaire** et y cohabitent une population à fort pouvoir d'achat, intéressée par les produits locaux, bio ou de qualité, et une population qui n'a pas les moyens d'avoir une alimentation équilibrée et de qualité<sup>5</sup>.

L'alimentation est également un enjeu central pour les communes de par leurs compétences relatives aux écoles maternelles et primaires. En effet, ce sont les communes qui s'occupent de l'**organisation de la restauration scolaire**. La gestion est assurée par la caisse des écoles ou par les services de la mairie directement, qui donnent leur avis sur les tarifs et la composition des menus. Les modes d'organisation peuvent varier selon la taille des communes. De plus, elles peuvent assurer elles-mêmes le service ou décider de le déléguer à des sociétés de restauration privée. Quant à la participation financière des familles elle est fixée par la commune sur la base du quotient familial.

En France, environ **75% des 12,9 millions d'élèves mangent au moins une fois par semaine à la cantine**<sup>6</sup>.

Pour répondre à ces défis, la région Ile-de-France a adopté le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire en 2021. L'objectif est de garantir aux Franciliens une alimentation en circuit court, saine, de qualité et accessible<sup>7</sup>. La déclinaison est néanmoins locale et repose sur les compétences des communes (Voir partie “Solutions et leviers d'actions communales”).

## Risques et impacts

12 milliards d'euros sont dépensés chaque année en France par les pouvoirs publics pour traiter les effets de la mauvaise alimentation sur la santé<sup>8</sup>. Les impacts sur la santé sont nombreux :

- Progression des maladies telles que l'obésité et les maladies non transmissibles (diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, cancers, etc.) liée à notre régime alimentaire de plus en plus gras, sucré et ultra-transformé ;
- Augmentation des maladies physiques et mentales provoquées par un accès insuffisant ou précaire à des aliments nutritifs et en quantité suffisante ;
- Impacts liés à l'exposition à des environnements pollués du fait de nos modes de production et de consommation.

1 - [https://assets.nationbuilder.com/ppv/pages/3477/attachments/original/1761245480/2026\\_Pouvoirsdeville.pdf?1761245480](https://assets.nationbuilder.com/ppv/pages/3477/attachments/original/1761245480/2026_Pouvoirsdeville.pdf?1761245480)

2 - Secours catholique - Action contre la faim - 2024

3 - <https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/chroniques-des-confins/comprendre-le-systeme-alimentaire-pour-depasser-la-crise/>

4 - [https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/diagnostic\\_2022\\_-vf.pdf](https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/diagnostic_2022_-vf.pdf)

5 - [https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorage/user\\_upload/La\\_sante\\_des\\_Franciliens\\_vd.pdf](https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorage/user_upload/La_sante_des_Franciliens_vd.pdf)

6 - Ministère de l'Agriculture

7 - <https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2021/02/CR2021-001.pdf>

8 - [https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/Linjusteprixdenotrealimentation2024\\_0.pdf](https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/03-Documents/Linjusteprixdenotrealimentation2024_0.pdf)

3,4 milliards d'euros sont dépensés chaque année par les pouvoirs publics pour les impacts écologiques liés à l'alimentation<sup>9</sup>. Les impacts climatiques et environnementaux sont les suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre. L'alimentation (dont production) : 24 % de l'empreinte carbone totale des ménages en France ;
- Déforestation : Perte de l'équivalent de près de cinq terrains de football par heure ! (Cerema, 2023) ;
- Effondrement de la biodiversité : - 36 % de population d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles depuis 30 ans (Observatoire National de la Biodiversité, 2023) ;
- Pollution de l'eau.

Les impacts socio-économiques concernent :

- L'augmentation de la précarité alimentaire. Le sentiment de honte est le premier facteur de non-recours à l'aide alimentaire (Insee, 2022) ;
- Double peine pour les plus précaires : en 2021, 82 % des personnes accompagnées par des chèques-services au Secours Catholique se disaient préoccupées par les effets de leur alimentation sur leur santé.

## Solutions et leviers d'actions communales

- Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Un PAT fédère tous les acteurs d'un territoire autour des questions d'alimentation et s'appuie sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation du territoire concerné. Son objectif est d'accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Les PAT peuvent être portés par des métropoles ou communautés de communes, des pays ou parcs naturels, des départements ou encore des associations ou chambres d'agriculture.

En Ile-de-France, **13 PAT** sont recensés<sup>10</sup>, un chiffre bien en-deçà de la moyenne nationale de 33 PAT par région.

Initier un PAT permet de **coordonner les actions locales autour des cantines, de la santé, de l'aide alimentaire ou de tout autre projet de territoire lié à l'alimentation**<sup>11</sup>.

Exemple : Le PAT de Seine-Saint-Denis<sup>12</sup> a réalisé une analyse du territoire via des données quantitatives et des entretiens. De plus, une étude a été menée sur 3 communes du territoire faisant émerger la parole des habitant.es, notamment sur les questions d'accessibilité alimentaire. La mise en œuvre du PAT est accompagnée d'un observatoire de l'alimentation.

- **Soutenir les commerces de proximité qui proposent une alimentation bio, durable et locale**

Les communes ont la possibilité d'encourager l'installation et le développement de ces commerces et ainsi faciliter l'accès à une alimentation saine et locale pour les habitantes et habitants<sup>13</sup>. Cela peut se traduire par :

- La **mise à disposition de locaux ou d'emplacements à coût modéré** ;
- Un **accompagnement administratif** pour simplifier les démarches ;

La **création de réseaux de commerçant.es** au sein de la commune ou en coopération avec les communes voisines.

9 - Idem

10 - <https://france-pat.fr/carte-des-pats/?regions%5B%5D=64650>

11 - [https://assets.nationbuilder.com/ppv/pages/3477/attachments/original/1761245480/2026\\_Pouvoirsdeville.pdf?1761245480](https://assets.nationbuilder.com/ppv/pages/3477/attachments/original/1761245480/2026_Pouvoirsdeville.pdf?1761245480)

12 - [https://seinesaintdenis.fr/ecologie-et-aménagement/environnement-écologie-urbaine/plan\\_alimentaire](https://seinesaintdenis.fr/ecologie-et-aménagement/environnement-écologie-urbaine/plan_alimentaire)

13 - [https://assets.nationbuilder.com/ppv/pages/3477/attachments/original/1761245480/2026\\_Pouvoirsdeville.pdf?1761245480](https://assets.nationbuilder.com/ppv/pages/3477/attachments/original/1761245480/2026_Pouvoirsdeville.pdf?1761245480)

- **Lutter contre la précarité alimentaire** via<sup>14</sup> :
  - La mise en place de **paniers bio solidaires** en partenariat avec le centre communal d'action sociale (CCAS) ;
  - Le lancement d'une expérimentation de **sécurité sociale de l'alimentation (SSA)** ou de **convention citoyenne locale sur l'alimentation**.
- **Soutenir les projets citoyens et associatifs en faveur d'une alimentation saine et accessible à toutes et tous tels que :**
  - Les **caisses alimentaires locales** ;
  - Les **épiceries sociales et solidaires** qui peuvent proposer des tarifs différenciés selon les revenus ;
  - Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (**AMAP**) .
- **Mettre en place des espaces nourriciers sur la commune :**
  - **Jardins familiaux** ;
  - **Jardins partagés** ;
  - **Fermes urbaines** ;

Exemple: À Bondy (93), le projet « Du Potager à la Marmite »<sup>15</sup> vise à améliorer l'accès à une alimentation saine et durable dans un quartier multiculturel à fort taux de pauvreté. Initié en 2021 par le LAB3S, il combine 2 jardins partagés et 3 cuisines collectives.

Exemple : À Magny les hameaux (78), la ferme de la Closeraie<sup>16</sup> a été impulsée par la mairie pour créer un espace d'agriculture biologique.

- Concernant la **restauration scolaire**, de nombreuses actions peuvent être mises en place par les communes pour améliorer la qualité alimentaire :
  - Instaurer une **tarification sociale** dans les cantines scolaires ;
  - **Former les équipes** à une cuisine saine, anti-gaspillage, transparente et avec une empreinte carbone maîtrisée ;
  - Intégrer davantage de **produits bio et locaux**. La loi EGALIM impose au moins 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio dans les cantines ;
  - Identifier et accompagner les producteurs locaux en capacité d'approvisionner les cantines avec des produits de qualité et durables et étudier la faisabilité d'une **ferme municipale** pour approvisionner la restauration collective ;
  - Respecter l'**obligation d'un menu végétarien par semaine** et instaurer un deuxième menu végétarien hebdomadaire pour tous ou une alternative végétarienne quotidienne, tout en assurant la formation du personnel et l'accompagnement des enfants et de leurs familles vers une alimentation plus végétale<sup>17</sup>.

#### Documents & Ressources

- France PAT, le portail du réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux : <https://france-pat.fr/>
- Territoires Fertiles, plateforme d'aide à la mise en oeuvre de projets de transition agricole et alimentaire dans les territoires : <https://territoiresfertiles.fr/>
- Territoires au Futur, outil d'interpellation et d'aide au diagnostic de la résilience territoriale pour les territoires : <https://territoiresaufutur.org/>
- DiagAlim, outil interactif visant à présenter de façon synthétique et pédagogique les principales caractéristiques du système alimentaire francilien : <https://view.genially.com/6808eafb819fdbbb5a15dcae>

#### Contacts :

Référente GT Agriculture : Jane Buisson [jane.buisson@fne-idf.fr](mailto:jane.buisson@fne-idf.fr)

Animateur GT Agriculture : Antoine Le Manchec [antoine.lemanche@fne-idf.fr](mailto:antoine.lemanche@fne-idf.fr)

14 - [https://cellar-c2.services.clever-cloud.com/terredeliens.org/documents/251110-TDL-Livret\\_campagne-Ecran-BD.pdf](https://cellar-c2.services.clever-cloud.com/terredeliens.org/documents/251110-TDL-Livret_campagne-Ecran-BD.pdf)

15 - <https://www.lab3s.fr/dupotageralamarmitte>

16 - <https://magny-les-hameaux.fr/article/la-ferme-la-closeraie-distribue-en-circuit-court>

17 - <https://www.associationalimentationdurable.org/cantinesrevolution/manifestepourlebienmanger>